

Le 20 octobre 2014

PAR COURRIEL
preventiondommages@neb-one.gc.ca

Madame Sheri Young
Secrétaire de l'Office national de l'énergie
517, Dixième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2R 0A8

Objet : Votre dossier Ad-GA-ActsLeg-Fed-NEBA-RRG-DPR 02 01
Notre dossier 312-00715
Modifications proposées aux règlements traitant de la
prévention des dommages aux pipelines

Madame,

Faisant suite à la communication de l'Office national de l'énergie datée du 18 septembre 2014 relativement à l'objet mentionné en titre, Corporation Champion Pipe Line Limitée (Champion) souhaite vous informer qu'elle a pris connaissance des modifications proposées aux règlements traitant de la prévention des dommages aux pipelines et qu'elle n'a aucun commentaire à formuler à cet égard.

Veillez recevoir, Madame, nos salutations distinguées.



Marie Lemay Lachance
Conseillère juridique
pour Corporation Champion Pipe Line Limitée